



JUIN 2021 | N°12

# FLASH INFOS

## Châtenay-sur-Seine

L'information sur la vie municipale

### Vie municipale

#### ***Travaux et entretien :***

##### Réfection rues Fauveau et de la Poste :

Les travaux de réfection de la Rue Fauveau et Rue de la Poste vont débuter le 7 juin. Ils seront menés par l'entreprise Pépin. Les travaux seront réalisés conjointement sur les deux rues et dureront, théoriquement, huit semaines. La circulation sera interdite, dans lesdites rues, du lundi au vendredi de 8h à 17h. Un flyer explicatif a été transmis aux riverains de ces rues et des rues voisines. Nous demandons à tous les habitants de respecter l'organisation de ces travaux afin de ne pas perturber et/ou retarder le déroulement de ceux-ci.



##### Peinture école primaire :

Le mur de l'école primaire a été repeint. Un travail artistique va être réalisé prochainement par les élèves des deux classes dans la même lignée que le premier projet qui avait été réalisé, il y a quelques années.

##### Entretien et remise en état des espaces communaux :



Nous avons poursuivi le fleurissement dans les différents secteurs du village. A ce jour, quasiment l'intégralité des « quartiers » ont été fleuris. Nous pouvons déjà, malheureusement, déplorer quelques vols...

Depuis 2013, la commune est entrée dans une démarche « zéro phyto » pour l'entretien des espaces publics. Les agents municipaux assurent au quotidien le nettoyage de ces espaces. Le mois dernier, les agents se sont attelés à remettre en état deux chemins communaux, qui étaient devenus impraticables. Pour la sécurité de tous, la municipalité a pris la décision de procéder à un élagage de branches et d'arbres, aux abords des chemins, sur des parcelles privées, qui menaçaient de casser et qui empêchaient la pratique de ceux-ci.

Les beaux jours sont arrivés, un peu de soleil, un peu de pluie et la végétation pousse et devient parfois envahissante ! Nos agents sont missionnés quasiment à temps plein sur la tonte et le débroussaillage. Chaque secteur du village est prévu dans leur planning, mais il faut savoir être patient car ils ne peuvent pas être partout en même temps...

##### Cimetière :

L'entretien de celui-ci en période estivale reste compliqué. La mise en place du zéro phyto est un choix écologique qu'a fait la municipalité précédente et que nous soutenons totalement. Nous sommes parfois interpellés et certains se plaignent du manque d'entretien de notre cimetière.

L'aspect du cimetière peut paraître différent de ce qu'il était autrefois... Nous avons changé d'époque et il faut maintenant penser à la préservation de notre santé, des nappes phréatiques et de l'environnement en général.

En plus de l'arrachage mécanique, nous testons différents modes d'entretiens. Au-delà des mauvaises herbes qui poussent en abondance, les plantations qui y ont été faites à deux reprises ne tiennent pas, les fleurs plantées autour du monument aux morts sont régulièrement abîmées par les camions des pompes funèbres.

Nous demandons à chacun de faire preuve de **tolérance** et de **patience** pendant cette période de transition. Nous rencontrons également des entreprises spécialisées pour nous accompagner dans cette démarche.

Aussi, la municipalité a entrepris un gros travail d'étude pour reprendre la gestion du cimetière avec notamment la mise à jour et reprise des listes des occupants des concessions dont le suivi avait été quelque peu mis de côté ces dernières années. Un certain nombre de concessions sont notamment à l'abandon et leur état se dégrade fortement ; ce qui nuit à

la stabilité des concessions voisines et à la sécurité du cimetière. En automne prochain, un recensement de toutes les concessions sera réalisé et des démarches de reprises de concessions seront mises en place pour les tombes non entretenues. Le déroulement de cette procédure administrative vous sera expliqué ultérieurement.

### **Installation d'un défibrillateur :**

La commune s'est équipée d'un Défibrillateur Automatisé Externe. Celui-ci a été installé à l'extérieur, en façade de la mairie, pour être accessible à tous, de jour comme de nuit.

Un DAE est un dispositif médical qui aide à la réanimation de victimes d'arrêt cardiaque. Accompagné d'un massage cardiaque, le défibrillateur contribue à augmenter significativement les chances de survie.

Grâce à une assistance vocale, l'utilisateur du DAE est guidé pas à pas, du massage cardiaque au placement des électrodes. C'est le DAE qui fait le diagnostic et décide de la nécessité de choquer ou non.

Pour compléter cette installation et optimiser au maximum le secours, une formation a été proposée aux commerces du village accueillant du public, aux associations et à une partie du personnel communal. Le nombre de places ayant été limité, au vu du contexte sanitaire, nous envisageons une autre session de formation.



### **Elections départementales et régionales :**

Les élections départementales et régionales, pour élire nos conseillers départementaux et régionaux, auront lieu les dimanches 20 et 27 juin prochains. Ces scrutins se tiendront **Salle Marcel Lepême**, de **8h00 à 18h00**.

Compte tenu des conditions sanitaires, les électeurs pourront bénéficier de deux procurations (contre une habituellement). Vous pouvez effectuer une demande de procuration, sans condition ; deux choix sont possibles :

- Faire les démarches en ligne : <https://www.maprocuration.gouv.fr/> depuis un ordinateur ou un smartphone. Vous recevrez un numéro de dossier à présenter, avec votre pièce d'identité, à la gendarmerie pour vérifier votre identité. Votre demande sera immédiatement transmise, de façon dématérialisée à la mairie.
- Se rendre à la gendarmerie munis d'une pièce d'identité et du formulaire suivant complété (<https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/R12675>).

Par ailleurs, des mesures sanitaires préventives seront mises en place : marquage au sol matérialisant les distances à respecter, stations de désinfection des mains, nettoyage régulier du matériel et bureau de vote, isoloirs installés de façon à limiter la manipulation du rideau. Nous invitons tous les électeurs à venir avec leur stylo pour les signatures.

### **Fête du village :**

Si la situation sanitaire ne se dégrade pas dans les prochaines semaines et prochains mois, la municipalité organisera la fête du village, le weekend du 04 et 05 septembre 2021. Diverses animations seront planifiées : les traditionnels feu d'artifice et vide-greniers, mais aussi de nouvelles choses comme un forum des associations.

L'inscription pour le vide-greniers se fera en ligne ; les participants pourront sélectionner et réserver directement l'emplacement souhaité. Le programme et les modalités organisationnelles vous seront distribués prochainement.

### **Sondage - RPI :**

Le RPI étudie la faisabilité de proposer un service d'aide aux devoirs aux élèves primaires scolarisés au sein du RPI. Un questionnaire a été transmis à tous les parents concernés. En fonction du taux de réponses et des réponses obtenues, le RPI travaillera sur la mise en place de ce service pour la prochaine rentrée scolaire.

### **Commerce itinérant :**

Le dépôt-vente ambulant Ici&là Frip reprend ses expositions et ventes sur notre place Lepême les lundis après-midi de 14h à 17h. Félicité Godry sera présente les 31 mai, 14 juin et 28 juin. Rappelons que son concept commercial est de proposer une friperie avec des vêtements et accessoires de seconde main en zone rurale ; un nouveau service à portée de main pour une consommation éthique et écoresponsable. Venez chiner nombreux !

### **Fête de la musique :**

La Communauté de communes Bassée Montois a décidé d'annuler l'organisation de la fête de la musique qui devait se dérouler sur plusieurs soirs et dans plusieurs communes de la Bassée Montois du 21 au 26 juin. Le concert prévu à Châtenay le 23 juin est, de fait, également annulé. Ces décisions font suite à l'arrêté préfectoral pris le 14 mai 2021 notifiant la limitation des rassemblements à 10 personnes dans l'espace public jusqu'au 30 juin. Certaines fêtes de la musique pourront être organisées, après accord du préfet, et sous certaines conditions et selon les circonstances locales.